

Les Jardins de Pecqueuse

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE



Contrat Miel - 2025-2026

Partenariat avec : Pascal BOYARD, apiculteur à Briis sous Forges, Essonne

190 Chemin Vert - Launay Maréchaux - 91640 Briis sous Forges

Tél. : 06 13 16 42 59

pascal.boyard@gmail.com

www.abeille-hurepoise.fr

Abonnement Saison 2025-2026

Ce contrat instaure un partenariat avec Pascal BOYARD, apiculteur à Briis sous Forges, en Essonne. En souscrivant à ce contrat, vous préachetez une part de production d'une saison de miel qui s'étend de d'avril à fin juillet et sera distribuée par le producteur sur un lieu de remise de produits. Les ruchers sont localisés à Briis sous Forges, Forges les Bains, Pecqueuse, Fontenay les briis, Vaugrigneuse. En début de saison, les abeilles butinent surtout des fleurs d'arbres fruitiers, pissenlits, érables, aubépines et trèfle. Par la suite elles butinent des fleurs d'acacias. A partir de mi-juin, elles butinent principalement des fleurs de châtaignier et de tilleul ou autres fleurs sauvages selon l'emplacement des ruches. Et selon le lieu, la saison, l'année, les conditions météorologiques, le miel sera sensiblement différent.

En consommant ces produits vous contribuez à soutenir le maintien de ruches en Ile de France.

Rappelons que les abeilles, par le biais de la pollinisation rendent de grands services aux producteurs de céréales, de légumes et de fruits.

Ce contrat est organisé par l'association " Les jardins de Pecqueuse " (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

La production de miel :

Notre production artisanale de miel, est réalisée à partir d'abeilles sélectionnées sur des critères de rusticité et d'adaptation à l'environnement local, seuls gages de la conservation d'une abeille autonome.

Lors de la récolte le miel n'est pas chauffé, de telle sorte qu'il conserve ses vitamines et flavonoïdes garants des qualités bénéfiques pour notre santé.

Le procédé d'extraction et le mode de gestion de nos ruches sont globalement compatibles avec une production en mode « agriculture biologique ».

Néanmoins, nous ne recherchons pas de certification bio car nous considérons que l'octroi de ce label n'est pas crédible pour des raisons de localisation géographique.

Nous considérons que pour justifier d'une certification bio, il faut situer les ruches dans des zones exclusivement bio et actuellement les exploitations localisées dans le rayon d'action des ruches, ne sont pas toutes en cours de conversion. Par ailleurs, même en agriculture biologique, l'emploi de produits de traitements agréés, mais malgré tout toxique pour les abeilles (pyréthre), impose le déplacement des ruches dans d'autres secteurs géographiques qui ne sont pas nécessairement bio.

Néanmoins, les arbres fruitiers situés dans les jardins de particuliers, ainsi que les arbres de nos campagnes et forêts ne font pas l'objet de traitements chimiques.

Afin de préserver nos produits d'éventuelles altérations par des produits de dégradation du plastique, le miel est conditionné exclusivement en pot de verre.

Le volume des abonnements :

Les abonnements commencent avec un minimum de 3 pots de miel de 500g (pots en verre).



Présentation des différents miels 2025

Printemps :

Les premières fleurs qui apparaissent sont celles des épines noires, petits buissons produisant de prunelles violettes remarquables à l'automne.

Suivent les floraisons des merisiers de la forêt puis des arbres fruitiers de nos jardins, et selon les années des érables et des aubépines.

La récolte de ce miel s'est faite mi-mai, avant qu'il ne cristallise dans les rayons.

Acacia :

Les fleurs des acacias de nos forêts prennent la relève et si la période est propice, fin mai-début juin une nouvelle récolte a lieu. Le miel d'acacia mono-floral est compliqué à récolter car il faut veiller à ce qu'il soit le moins possible mélangé à d'autres fleurs, ceci afin qu'il ait tendance à rester liquide.

Toutes fleurs d'été :

Ce miel est un regroupement de toute la production d'été des ruches qui ne sont pas sur les massifs forestiers de Châtaigniers.

On y retrouve les nectars de tilleuls, châtaignier, ombellifères, trèfles, chardons, et toutes les fleurs des jardins.

Châtaignier :

Sur Briis sous Forges et Briis, le massif forestier autrefois exploité pour la production de châtaignes, nous permet de produire un miel de fleurs de châtaignier. Les ronces fleurissant au même moment apportent également leur contribution aux arômes plus prononcés de ce miel liquide qui peut cristalliser plus ou moins rapidement en fonction de la température à laquelle il est conservé.

Les AroMiels :

Un aromiel est une combinaison entre miel et huile(s) essentielle(s).

La synergie générée par la combinaison du miel avec l'huile essentielle permet d'augmenter l'activité thérapeutique des constituants.

En effet, les huiles essentielles végétales présentent de nombreuses propriétés thérapeutiques, mais offrent souvent l'inconvénient d'être difficilement assimilables par l'organisme.

Or, le haut pouvoir d'assimilation du miel en fait un très bon vecteur thérapeutique.

L'apithérapie s'appuie sur ce principe de synergie entre produits naturels, qui est à l'opposé de la proposition généralement mono-moléculaire de la pharmacopée de synthèse.

Les domaines d'application sont nombreux, mais ceux dans lesquels l'apithérapie semble proposer les meilleures performances sont les maladies infectieuses en général (infections bactériennes, virales, fongiques...), les problèmes de cicatrisation, et les aspects nutritionnels (malnutrition, compléments...)

Pour constituer nos aromiels, nous assemblons notre miel de printemps avec de l'huile essentielle bio de citron jaune et vert (*Citrus limonum*).

Les propriétés des huiles essentielles d'agrumes fréquemment relatées dans les ouvrages spécialisés, sont les suivantes :

Antidépresse, antibactérienne, tonique du foie et du pancréas, tonique veineux, antiseptique.

**AMAP - Les jardins de Pecqueuse - CONTRAT A SIGNER ET RETOURNER
à la coordination de l'AMAP, ACCOMPAGNE DES CHEQUES.**

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Courriel :

Tél. :

Cochez la case :

Je suis à jour de ma cotisation 2025/26 auprès de l'association « les Jardins de Pecqueuse - AMAP ».

Je ne suis pas à jour de ma cotisation 2025/26. Je m'engage à régler celle-ci dès la prochaine distribution (à la Ferme LAFOUASSSE) ou par courrier, pour que mon contrat soit valide.

Je commande AU MINIMUM 3 POTS de miel au choix.

Je choisis MA DATE DE LIVRAISON pour chaque pot :

Désignation	Prix unitaire	Qté pour le 18/10/2025	Prix	Qté pour le 24/01/2026	Prix
Miel de Printemps - Pots de 500g	10 €				
Miel d'acacia - Pot de 500g	12€				
Miel de Châtaignier - Pots de 500g	10 €				
Miel toutes fleurs d'été - Pots de 500g	10 €				
AroMiel Citron - Pots de 500g	11 €				
Bonbons boules fourrées - Pots de 250g	7,50 €				
Bonbons pastilles eucalyptus - 250g	7,50 €				
Bonbons pastilles sève de pin - 250g	7,50 €				
Bonbons pastilles à la Violette - 250g	7,50 €				
Total :					

Les pots de miel seront réservés spécialement pour les amapiens qui ont passé commande et livrés aux dates et lieux convenus avec la coordination de l'AMAP. En cas d'absence à la date de distribution les pots seront remis à la coordination.

Modalités de paiement :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Pascal BOYARD**

Ils ne sont encaissés qu'après la livraison et afin de faciliter le travail de gestion, un chèque par date de livraison (2 dates de livraison = 2 chèques)

Le règlement et le contrat doivent être remis au coordinateur, qui les transmettra.

Martial TOURNIER

18B rue de Roussigny

91470 les MOLIERES

Tél : 06 20 54 36 49

Mail : mtournier9168@gmail.com

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent :

Signature de Pascal BOYARD :